

Décision

Générale

colonial

Décision n° 808 du 18 juin 1953 :

n° 808

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Grand-ville (Manche), est accordé à M. Malenfant (Paul), secrétaire administratif de 1re classe de l'Inscription Maritime. M. Malenfant, classé au groupe III, voyagera accompagné de son épouse et de ses trois enfants âgés respectivement de 18, 14 et 8 ans, par voie maritime de Djibouti à Marseille et par voie ferrée de Marseille à Grandville (Manche) aux frais du budget local.